

L'évolution du droit en matière de sûreté nucléaire après Fukushima et la gouvernance internationale

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Titre(s) : L'évolution du droit en matière de sûreté nucléaire après Fukushima et la gouvernance internationale / Marie Sabrina Dhoorah ; sous la direction de Hervé Lécuyer

Est une reproduction de : L'évolution du droit en matière de sûreté nucléaire après Fukushima et la gouvernance internationale Marie Sabrina Dhoorah 2014

Auteur(s) : Dhoorah, Marie Sabrina (1964-....)

Autre(s) auteur(s) : Lécuyer, Hervé (1966-....) juriste

Romi, Raphaël (1954-....)

Roux, Emmanuel (1973-....) juriste

Mazeaud, Denis (1956-....)

Flory, Denis (19..-....)

Université Panthéon-Assas Paris 1970-2021

École doctorale de droit privé Paris

Editeur, producteur : [S.l.] : [s.n.], 2014

Description matérielle : 1 vol. (526 p.) ; 30 cm

Titre traduit ajouté par le catalogueur : The nuclear safety legal framework modernisation after Fukushima and the international Governance eng

Classification décimale Dewey : 341.734

343.092 5

Note sur la responsabilité : Ecole(s) Doctorale(s) : École doctorale de droit privé (Paris)

Autre(s) contribution(s) : Denis Mazeaud, Denis Flory (Membre(s) du jury) ; Raphaël Romi, Emmanuel Roux (Rapporteur(s))

Note sur les bibliographies et les index : Bibliogr. p. 489-508. Glossaire

Note de thèses et écrits académiques : Reproduction de Thèse de doctorat Droit privé Paris 2 2014

Résumé ou extrait : Le 11 mars 2011, le Japon a subi un séisme suivi d'un tsunami aux conséquences terribles. Dans la centrale de Fukushima Dai-ichi s'est produit un accident nucléaire de niveau 7 (le plus élevé) sur l'échelle internationale, qui a marqué les esprits comme celui de Tchernobyl en 1986. Cet

accident a laissé le monde en émoi face à ces nouvelles formes de menaces, d'autant que l'exploitant TEPCO n'a pas su maîtriser la situation ni tirer les leçons du passé. Depuis Fukushima, l'échelle des fondamentaux en Europe et dans le monde a donc été bouleversée et la question de la sûreté et de la sécurité des centrales se pose avec une acuité renforcée, qui a nécessité de redéfinir en droit et en pratique certaines normes et principes au niveau national, européen et international en concordance avec ces nouvelles menaces extérieures, vers le plus haut niveau de sûreté. Mais les révisions entreprises nécessitent d'être plus ambitieuses. L'avenir du nucléaire implique dès lors : au niveau européen, une révision plus ambitieuse de la directive sûreté; la mise en place d'une autorité de réglementation indépendante de jure ; la définition d'un droit de la responsabilité civile harmonisé au sein de l'UE en faveur des victimes dans l'hypothèse d'un accident. Au niveau international, la gouvernance s'impose comme étant le vecteur d'une commune culture de sûreté et de sécurité nucléaires ; bien que la diversité des modèles nationaux de gestion et de contrôle de l'industrie nucléaire paraisse rendre a priori difficile l'évolution vers des règles communes. De même au niveau européen, dans ce même esprit, l'écriture d'un texte unique en droit de la réparation des dommages serait nécessaire. La révision de la Convention sûreté nucléaire est également un chantier important pour l'avenir. Dans l'immédiat, l'harmonisation concerne de nombreux domaines dont, pour l'essentiel : la gestion de crise pendant et après un accident nucléaire ; la mise en place des principes de sûreté et de sécurité les plus performants et les plus élevés, de la conception au démantèlement d'une installation ; la maîtrise d'une interaction adaptée entre sûreté et sécurité nucléaires. Il conviendra, par ailleurs, de veiller à l'intégration du public au processus décisionnel dans les domaines du nucléaire, condition nécessaire à l'acceptabilité de cette énergie.

On March 11, 2011, the Japan suffered an earthquake followed by a tsunami to the terrible consequences. In nuclear power plant Fukushima Dai-ichi happened a nuclear accident of level 7 (highest) on the international scale, which marked the spirits such as rivaled that of Chernobyl in 1986. This accident left the world agog with these new forms of threats, especially since the TEPCO operator did not master the situation or learn the lessons of the past. Since Fukushima, the fundamentals in Europe and worldwide has so upset been turned upside-down and this raises the question of safety and security of power plants with renewed acuity, which necessitated. It is imperative to redefine in law and in practice some standards and principles at the national, European and international level in accordance with these new threats to the highest level of safety. But the legal revisions need to be more ambitious. The future of nuclear power suggest therefore: at the European level: a more ambitious revision of the directive on nuclear safety; the establishment of a regulatory body with effective independence de jure ; the definition of a liability law harmonised throughout the EU and the IAEA for victims in the event of an accident. At the international level: the governance is necessary as a vector of a common safety culture and security culture ; although the diversity of national models of management and control of the nuclear industry appears a priori difficult to move towards common rules. As well as at the European level, the writing of a single text entitled to the repair of damages would be necessary for the same reasons already stated. The revision of the Convention on nuclear safety is also as important crucial for the future. For immediate harmonization concerns many fields, for the most part: during and after a nuclear accident crisis management; the implementation of the principles of safety and security at the most efficient and highest level from the conception to the dismantling of an installation; strengthening interaction adapted between nuclear safety and nuclear security ; but also the integration of the population in the decision-making process in the areas of nuclear is mandatory for the acceptance of nuclear energy.

Sujet - Collectivité : Autorité de sûreté nucléaire France.

Sujet - Nom commun : Installations nucléaires -- Mesures de sûreté

Droit nucléaire (droit européen)
Centrales nucléaires -- Mesures de sécurité
Accidents nucléaires
Installations nucléaires -- Déclassement
Droit nucléaire
Catastrophe nucléaire de Fukushima (2011)
Catastrophe nucléaire de Tchernobyl (1986)
Responsabilité nucléaire

Forme, genre ou caractéristiques physiques : Thèses et écrits académiques